



Politique d'Achat Responsable

Juin 2025

Préambule :

En tant qu'acteur majeur du transport international et de la logistique, **SMTI reconnaît pleinement sa responsabilité dans la construction de chaînes d'approvisionnement transparentes, durables et éthiques.**

Nous savons que chaque décision d'achat influence non seulement notre performance économique, mais aussi la qualité de nos relations avec nos partenaires et clients, le bien-être de nos collaborateurs, le développement des communautés locales et la préservation de l'environnement.

Dans un contexte mondial marqué par des enjeux sociaux, environnementaux et économiques de plus en plus pressants, **nos choix d'approvisionnement représentent un levier stratégique essentiel pour contribuer à une économie plus juste, inclusive et durable.**

À travers cette politique, SMTI s'engage à intégrer les principes de responsabilité sociétale dans l'ensemble de ses processus d'achat. Cet engagement s'appuie sur des référentiels reconnus internationalement tels que :

- La norme ISO 26000 en matière de responsabilité sociétale,
- Le Pacte Mondial des Nations Unies et ses dix principes relatifs aux droits humains, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption,
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui orientent notre action vers une création de valeur partagée et une contribution positive aux grands défis mondiaux.

Ainsi, SMTI place ses achats au cœur de sa démarche de responsabilité sociétale, en les considérant non pas uniquement comme une fonction opérationnelle, mais comme un vecteur stratégique de progrès, d'innovation et de confiance dans toute la chaîne logistique.

Hassene KOOLY

Directeur Développement Durable

Bassem TRIMECHE

Directeur Général

1. Objectifs :

La présente politique d'achat responsable a pour objectif de garantir que l'ensemble des processus d'approvisionnement de SMTI soient menés de manière éthique, durable et transparente, en intégrant les critères économiques, sociaux et environnementaux dans nos décisions.

2. Principes Directeurs :

Nous nous engageons à :

- **Respect des droits de l'homme et des conditions de travail** : Travailler uniquement avec des fournisseurs qui respectent la législation locale, les normes internationales du travail et interdisent toute forme de travail forcé, travail des enfants, discrimination ou harcèlement.
- **Éthique et intégrité** : Promouvoir des pratiques commerciales loyales, refuser toute forme de corruption, de fraude ou de conflit d'intérêt dans la chaîne d'approvisionnement.
- **Durabilité environnementale** : Favoriser les fournisseurs qui intègrent des pratiques respectueuses de l'environnement (réduction des émissions, gestion des déchets, consommation responsable des ressources naturelles).
- **Qualité et sécurité** : Sélectionner des produits et services répondant à des standards élevés de qualité et de sécurité.
- **Économie locale** : Encourager, lorsque cela est possible, le recours aux fournisseurs locaux afin de soutenir le développement économique des communautés dans lesquelles nous opérons.

3. Mise en œuvre :

- Intégrer des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans les consultations et la sélection des fournisseurs.
- Évaluer régulièrement nos partenaires et fournisseurs sur leur conformité à cette politique.
- Mettre en place un mécanisme de signalement permettant de déclarer tout manquement éthique ou non-conformité.
- Développer des relations de long terme avec des fournisseurs responsables et transparents.

4. Responsabilité et Suivi

La Direction Générale de SMTI est responsable de la mise en œuvre de la présente politique. Des audits internes et externes pourront être réalisés pour en vérifier l'application.